

Sous la direction d'Alain Blanc

## LES AIDANTS FAMILIAUX

Presses universitaires de Grenoble

## Introduction

---

*Alain Blanc*

Dans la France de ce début de troisième millénaire, plusieurs raisons expliquent l'importance croissante prise par les aidants familiaux<sup>1</sup> dont le dossier a été mis à l'agenda de la vie publique et est durablement inscrit dans la vie collective.

D'abord, des raisons démographiques. En effet, c'est un lieu commun que de signaler les conséquences du vieillissement des populations, notamment des personnes atteignant et dépassant l'âge de 80 ans et dont l'une des caractéristiques est qu'elles seront plus nombreuses à être dépendantes. Ensuite, des raisons liées à la sociologie des relations familiales. Les évolutions des familles contemporaines font que leurs membres sont plus dispersés qu'ils ne l'étaient et que, par exemple, les enfants sont géographiquement éloignés de leurs parents. Par ailleurs, face à la montée en puissance de la dépendance, ou du moins l'idée que l'on s'en est faite, les pouvoirs publics ont souhaité aborder simultanément les deux populations, âgées et handicapées, sous le vrai prétexte que, de manière fort différente et pour des durées inégales, elles rencontraient des situations proches, caractérisées par une limitation de leurs compétences et capacités : la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie était portée sur les fonds baptismaux. En outre, face à l'ampleur des dépenses prévisibles pour gérer une telle situation

---

1 L'intitulé générique d'aidants familiaux désigne les personnes issues de la famille ou en étant proche ayant une activité quelconque mais durable à l'égard d'une personne aidée caractérisée par une diminution notable et durable de ses capacités et compétence. Cet intitulé, qui en recouvre d'autres comme aidants naturels, exclut les professionnels de l'aide à domicile dans la mesure où, quels que soient leurs statuts, ils sont rémunérés pour une activité reconnue.

et auxquelles l'État-providence ne pouvait plus répondre, et dûment alertées par les représentants institutionnels et élites de la protection sociale, les familles, avec les transferts de compétences impliqués par les lois de décentralisation, se sont trouvées relégitimées dans leur action protectrice à destination de leurs membres, notamment avec les deux arguments de la solidarité intergénérationnelle de proximité et de la revendication de son existence dans la sphère privée. Enfin, à l'heure de la durable et structurelle crise de l'emploi, la thématique des emplois à domicile a été largement perçue comme pouvant, notamment pour les personnes peu qualifiées, peu qualifiables et généralement féminines, être une solution à leur sous- ou non-emploi.

Bref, entre modèle familial ayant fortement évolué et recomposition des interventions de l'État-providence, les aidants familiaux, qui font face à la perte d'autonomie de l'aidé, se trouvent à la croisée d'une solidarité collective épuisée sous ses charges et d'une revendication des familles visant à maintenir leur action de proximité vis-à-vis de leurs membres. Véritable ressource mobilisable, pertinente, consentante, efficace à moindre coût – c'est une alternative à la très coûteuse institutionnalisation – les aidants familiaux, véritables marginaux sécants entre systèmes global et familial, constituent les systèmes d'action concrets (Crozier et Friedberg, 1977) de demain sans lesquels les solutions aux dépendances ne seront pas trouvées, argument d'autant plus valable que les familles aujourd'hui concernées sont celles, solvables, des papys boomers. Les aidants familiaux constituent l'acteur collectif permettant de réaliser l'une des volontés des personnes âgées : vivre à domicile. Ils incarnent donc le thème du maintien à domicile.

Mais si les aidants familiaux, considérés comme acteur collectif, voire comme un groupe professionnel en voie de constitution (Demazière et Gadéa, 2009), sont appelés à prendre en charge les aidés de leur famille de façon officielle et financièrement soutenue, et ce quels que soient les payeurs, cette nouvelle reconnaissance a des conséquences. D'abord, elle heurte le sentiment d'une solidarité familiale « naturelle » illustrée par le bénévolat de l'aidant, notamment quand il s'agit du conjoint, des enfants, des parents : la financiarisation publique de solidarités privées appartenant à la sphère de la société civile ne va pas de soi. Ensuite, elle pose la question des éventuels prérequis nécessaires à l'accompagnement des personnes aidées, tant il est vrai que, malgré les bonnes volontés,

on ne s'improvise pas comme aidant qualifié, surtout dans la durée et face à des pathologies lourdes, évolutives et déstabilisantes (les multiples formes des maladies démentielles). Enfin, la situation d'aidant est, par définition et très inégalement selon les situations, génératrice de dommages inhérents à son existence, son maintien et sa continuité : fatigue, usure, stress... sont autant de conséquences pouvant remettre en cause non pas seulement les modalités de l'aide, mais son principe même.

En conséquence, et suite et simultanément à de nombreux travaux de toutes sortes, la thématique du soutien aux aidants monte en puissance. Les multiples acteurs concernés (inégalement selon leur histoire et spécificité), territoriaux et nationaux, associatifs et privés, relevant de la protection sociale ou de la puissance publique, ont fait valoir l'importance de préserver les aidants des conséquences de leurs activités : l'épuisement, voire la surmortalité, qui les guette et les frappe. De ce fait, de nombreuses propositions ont été faites et trouvent des applications pratiques pour prévenir ces dégâts prévisibles : organisations de diverses formules de répit, socialisation des expériences via des groupes de paroles, indemnisation de l'aide permettant de financer des tiers suppléant ou s'adjoignant à l'aidant dans le but de le décharger momentanément de ses tâches...

Dans les années 1980 du siècle précédent, les conséquences du chômage de masse commençaient à se faire sentir et dessinaient de part et d'autre de la retraite des itinéraires fragmentés et incertains globalisés sous l'intitulé de deuxième carrière (Gauillier, 1988). Aujourd'hui, on peut se demander si l'augmentation du nombre d'aidants ne définit pas les termes d'une troisième carrière, notamment à propos des aidants accompagnant des personnes âgées. Si cette troisième carrière est avérée des points de vue quantitatif – le nombre d'aidants – et qualitatif – la reconnaissance de leurs activités au service du bien commun –, alors les aidants familiaux devraient pouvoir bénéficier de mesures d'accompagnement facilitant la gestion de leur choix de vie. Dit autrement, si les aidants constituent une solution, les problèmes qu'ils rencontrent dans l'exercice du mandat et de la mission qu'ils s'octroient et que, consensuellement, nous leur reconnaissons, appellent eux aussi des solutions qui ne pourront pas être individuelles, mais relèveront de propositions collectives. La progressive mise dans l'espace public de problèmes privés appelle des solutions collectives.

Au total, au sein de territoires toujours spécifiques, le rural n'est pas l'urbain, les aidants familiaux sont à la croisée des dettes générationnelles et symboliques contractées dans les familles d'une part et des difficultés de solvabilité de l'ensemble des acteurs de l'État-providence d'autre part. Loin de n'être que marginaux, ces nouveaux acteurs apparus au bout des bouts et à la rencontre des deux secteurs médical et social, vont prendre une place croissante dans les dispositifs de solidarité : la reconnaissance qui leur est progressivement accordée devrait s'accroître.

Si les contributions présentées dans cet ouvrage collectif sont différentes, trois thèmes en constituent pourtant la colonne vertébrale, et ce, quels que soient les territoires considérés, français, suisse ou belge :

- l'émergence d'un nouvel acteur. Si le thème des aidants n'est pas nouveau («La galaxie des aidants», *Gérontologie et société*, 1999), les auteurs, chacun à sa manière, descriptive, factuelle ou conceptuelle, mais le plus souvent ces trois registres mêlés, ont pointé l'importance croissante des aidants familiaux, et ce, par l'intermédiaire des multiples aspects de leurs activités. Mais aussi par le fait que ces aidants prennent et vont prendre à l'avenir une place centrale dans l'accompagnement des personnes connaissant des pertes d'autonomie puis différentes formes de dépendance ;
- l'impact de l'aidé dans les familles. La présence d'une personne aidée dans les familles a des incidences sur de multiples aspects de la vie de l'aidant principal, mais aussi de celle des aidants secondaires : le conjoint en premier lieu ou la personne appartenant à la descendance ou à la famille élargie. Pour l'ensemble des aidants et différemment selon leurs implications, l'accompagnement de la personne aidée redéfinit leurs présents et futurs, inscriptions dans le réel et projection, psychologie et relations sociales... ;
- l'aide aux aidants. Forts de leur connaissance des terrains familiaux ou relevant d'actions sociales diverses visant les familles ou concernant les professionnels, les auteurs ont insisté sur l'importance de deux éléments : la formation des aidants, qui n'est pas simple à mettre en œuvre tant ils semblent non pas y être réticents, mais ne pas en voir l'objet ; l'aide aux aidants sans laquelle les aidés risquent de moins bénéficier de ce que nous considérons pourtant comme leur étant

dû : la qualité et la continuité de l'aide que, par exemple, les aidants ne peuvent plus leur garantir ou alors à leur propre détriment.

Les contributions, ayant des tonalités différentes du fait des formations et des activités de leurs auteurs, présentent toutefois, et inégalement entre elles, trois caractéristiques contribuant à cerner et construire la spécificité des aidants familiaux. Ces contributions résultent :

- d'expériences et d'expertises professionnelles anciennes et avérées : au contact des familles et se traduisant par des consultations psychologiques ; en lien avec des institutions spécialisées se signifiant par des rappels de résultats d'actions d'évaluation ; à la faveur de participation aux multiples formes d'analyse et de construction des décisions ;
- d'enquêtes de terrain présentant des résultats quantitatifs ou qualitatifs issus de recherches proposant des matériaux collectés de première main ;
- de réflexions plus conceptuelles puisant dans les acquis disciplinaires de la psychologie, la psychanalyse et la sociologie.

Sur un plan formel, les textes proposés dans cet ouvrage se caractérisent par une volonté de lisibilité. Les auteurs, que je remercie très chaleureusement, ont eu le souci d'écrire dans une langue compréhensible et avec le souci d'offrir au lecteur un panorama actualisé de la situation non encore stabilisée des aidants familiaux. De ce fait, ce travail collectif constitue une bonne introduction à ce thème même si tous ses aspects n'ont pas été abordés, par exemple la redoutable incidence des transferts de compétence ayant eu lieu dans le cadre des lois de décentralisation. Le lecteur dérouté par l'usage des sigles peut se rapporter à leur liste figurant en début d'ouvrage.

Ce livre collectif résulte d'un séminaire organisé à l'université Pierre-Mendès-France (Grenoble 2) par le Centre Pluridisciplinaire de Gérontologie (CPDG), qui est l'une des composantes de l'Unité de formation et de recherche Sciences de l'homme et de la société. Intitulé « Les aidants familiaux », ce séminaire s'est tenu le jeudi 20 novembre 2008 dans les locaux de la Maison des sciences de l'homme Alpes. Il a bénéficié des contributions de neuf intervenants et a réuni une centaine de participants parmi lesquels des professionnels spécialisés dans le vieillissement et le handicap et des étudiants en sciences sociales sensibilisés aux thématiques de l'exclusion, du vieillissement et du handicap.

L'organisation du séminaire et la publication de cet ouvrage ont été rendues possibles grâce au concours des composantes universitaires et avec l'appui financier des partenaires suivants :

- le conseil général de l'Isère,
- l'Union nationale des associations familiales.

Je les remercie vivement d'avoir bien voulu apporter leur soutien à l'existence de ce séminaire et à la publication des actes qui en a résulté et dont le contenu vise à livrer aux lecteurs des éléments de réflexion portant sur l'accueil et l'accompagnement que nous proposons aux personnes âgées, handicapées et plus largement dépendantes, par l'intermédiaire de l'émergence d'un nouvel acteur collectif appelé à jouer, à l'avenir, un rôle croissant dans la vie collective : les aidants familiaux.

Cet ouvrage comprend onze contributions proposées par des enseignants-chercheurs appartenant à deux disciplines (psychologie, sociologie) et des acteurs du secteur gérontologique exerçant différentes fonctions (responsabilité nationale, direction d'établissement, consultant). Je les remercie, notamment les trois contributrices non françaises, une Belge et deux Suisses, d'avoir bien voulu me livrer en temps et en heure leurs manuscrits pour que cet ouvrage paraisse à la date annoncée. Il est ordonné en trois parties.

La première partie, intitulée « L'émergence d'un nouvel acteur », comprend quatre contributions.

Gilles Séraphin, sous-directeur à l'Union nationale des associations familiales (UNAF) et rédacteur en chef de *Recherches familiales* rappelle d'abord que, dans le cadre des réflexions de l'Union européenne et à propos des aidants familiaux, les travaux de la Confédération des associations familiales européennes (COFACE) ont été novateurs même s'ils n'ont pas toujours été traduits dans les législations nationales. Pour la France, c'est le Collectif interassociatif d'aide aux aidants et l'UNAF, qui, en liaison avec des textes législatifs concernant le handicap et la conférence sur la famille de 2006, vont porter le thème des aidants familiaux à la connaissance des décideurs publics. Ils vont aussi faire des propositions permettant aux aidants familiaux d'accompagner les multiples formes de la dépendance et de leurs incidences : répit, formation, congé adapté, aménagement de la vie professionnelle, suivis

de soins... Il souligne aussi que le plan Alzheimer a été un moment fort pour manifester l'aide aux aidants, notamment du fait de la mobilisation associative et du recours à des crédits non étatiques, mais relevant de l'assurance-maladie et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et permettant des soutiens aux aidants. Il conclut enfin en rappelant la nécessité de liens entre les deux niveaux supranational (Bruxelles) et national (Parlement) notamment au moment historique où la solidarité familiale privée est sollicitée pour s'ajouter à la solidarité publique : ce cadre est une opportunité pour une meilleure reconnaissance des aidants familiaux.

Catherine Gucher, maître de conférences en sociologie, université Pierre-Mendès-France, Grenoble 2, rappelle l'inédite importance du vieillissement dans les sociétés développées et l'obligation, morale et générationnelle, de l'aide aux anciens prodiguée par les aidants naturels qui évoluent dans des contextes sociaux et sont tributaires de l'institutionnalisation de la famille, orientations politiques et morales mêlées. Plus que relevant de l'expression naturelle de liens familiaux, l'auteur souligne que le retour d'aide fait par la descendance aux ascendants serait l'expression du remboursement de la dette contractée auprès d'eux dans l'enfance : dans cette tâche générationnelle les femmes et les filles constituent l'essentiel des aidants désignés. L'aide intrafamiliale serait un compromis entre autonomie et liberté individuelle et une solidarité intergénérationnelle inconditionnelle. Mais alors qu'existent des liens indissolubles et séculaires entre famille et solidarité, elle souligne enfin les termes d'une double évolution à l'œuvre depuis les années 1960 : la vieillesse n'est plus essentiellement une affaire de famille puisque des professionnels construisant leur reconnaissance peuvent s'en emparer ; l'aide familiale a cessé d'être naturelle puisque l'Allocation personnalisée pour l'autonomie peut aider l'aidant. Au final, la professionnalisation des aidants pourrait contribuer à faire refluer dans l'espace familial les actions que l'État-providence ne pourrait plus réaliser.

Alain Blanc, professeur de sociologie, université Pierre-Mendès-France, Grenoble 2, puise dans la tradition sociologique des concepts propres à penser la spécificité des aidants familiaux. Pour ce faire, il recourt d'abord à la sociologie des professions telles que les fondateurs de la discipline l'ont délimitée. Ensuite, il mobilise une partie des importants apports de la sociologie américaine, notamment en utilisant certains



concepts issus des paradigmes fonctionnalistes et interactionniste. Enfin, il constate que loin de correspondre à la définition d'une profession, les aidants familiaux, dont les activités se trouvent à la croisée de solidarités collectives abstraites et de leur effectivité dans la sphère familiale qui les revendique aussi, peuvent être compris comme professionnalisant une occupation.

Amandine Weber a été chargée d'études à la DREES durant de nombreuses années. Après avoir rappelé l'importance d'enquêtes nationales de grande ampleur, elle présente de nombreuses et détaillées données quantitatives récentes et relatives aux caractéristiques des aidés et des aidants. Pour des raisons de santé ou de handicap, 5,5 millions de personnes âgées de 5 ans et plus et vivant à domicile sont aidées par des proches, soit un ensemble de 8,3 millions d'aidants âgés de 16 ans et plus. Les aides sont dédiées à la vie quotidienne : soins, accompagnements, aspects matériels et administratifs... Les aides des proches sont moins ciblées que celles effectuées par les professionnels. L'aide des conjoints est primordiale et souvent le fait des femmes. Deux données complémentaires caractérisent les aidants dont l'âge moyen est de 52 ans : la moitié d'entre eux exercent une activité professionnelle et selon la même proportion vivent avec leurs proches.

La deuxième partie, intitulée « La famille au risque du vieillissement et du handicap », compte cinq contributions.

Colette Eynard, consultante et membre du CLEIRPA, indique d'abord la diversité des situations familiales et les différentes conceptions de l'aide et de l'aidant familial qui existent, et parfois coexistent, en leur sein : à ce propos, elle rappelle les travaux novateurs, auxquels elle a participé, réalisés par Michel Frossard, deuxième directeur du CPDG. Elle souligne ensuite qu'entre professionnels de l'aide et aidants familiaux peuvent exister des dissensions, notamment à propos de ce que sont les attentes des aidants familiaux, par exemple concernant le thème du répit dont ils disent avoir besoin, mais qu'ils construisent parfois selon des termes contradictoires. Elle préconise enfin de laisser les aidants familiaux élaborer leur action tout en ne les assimilant pas à des professionnels : c'est ainsi que sera maintenue et privilégiée la spécificité des relations familiales qui ne doit pas disparaître sous le poids des arguments des professionnels.

Michele Myslinski, maître de conférences en psychologie, université Pierre-Mendès-France, Grenoble 2, cerne les évolutions et recompositions des liens familiaux à la lumière des modifications introduites chez la fille quand sa mère âgée se démentifie. Elle évoque d'abord la lutte de la fille pour continuer d'être reconnue par sa mère : ce moyen lui permet d'évacuer ainsi le traumatisme psychique résultant de cette perte. Ce traumatisme peut impliquer, tout à fait normalement, un état régressif. Elle souligne ensuite que les aspects dépressifs (culpabilité, angoisse) de la fille peuvent se doubler d'une volonté réparatrice du corps de la mère pour maintenir vivant, malgré tout, l'objet d'amour. Mais ainsi et enfin, c'est ce processus de réparation qui permet à la fille de se vivre comme bon enfant tout en étant, gestuellement et symboliquement, la mère de sa mère. Si, au total, la fille, dans sa crise identitaire, liée à sa propre avancée en âge, construit, dans la relation à sa mère, son propre étayage psychique en recourant à l'image maternelle, sur un plan général, les aidants doivent pouvoir compter sur des modalités (groupes et lieux de parole, informations, recours à des professionnels) leur permettant d'élaborer la triangulation d'un lien dual destructeur.

Simone Korff-Sausse, psychanalyste, maître de conférences, Paris VII, en qualifiant la situation des personnes ayant un handicap ou confrontées au vieillissement, indique d'abord que cette situation spécifique bouleverse la relation entre thérapeute et patient. Après avoir souligné l'étrangeté inquiétante de la personne âgée pour son entourage, elle précise ensuite, que loin de diminuer, la vie psychique des personnes âgées peut être dynamique et que leur parole mérite d'être entendue même s'il n'est pas facile d'entrer en relation avec des patients démunis de normes d'expression compréhensibles : mais ceci peut laisser la place à l'invention de communications non verbales, métaphoriques voire poétiques. Si par ailleurs elle note que la dépendance réunit les deux secteurs du handicap et du vieillissement et qu'ils sont engagés à des rapprochements, elle souligne simultanément que les prises en charge et accompagnements qu'ils proposent sont distincts, de même que sont différentes les conceptions et possibilités de l'autonomie inhérentes aux deux populations concernées : mais la dépendance, et les situations qu'elle génère, peut officialiser des tendances perverses à caractère sadomasochiste illustrées par des mauvais traitements. Face

à l'inconnu du handicap et du vieillissement, les aidants familiaux se trouvent engagés à développer de nouvelles formes de langage visant à approcher, si ce n'est à apprivoiser, une étrangeté peu ordinaire et déstabilisante.

Amédine Ruffiot, consultante à Grenoble, s'appuyant sur une enquête réalisée par le CPDG auprès d'aidants familiaux, montre d'abord que loin d'être naturelle, car participant des relations intergénérationnelles, l'aide des aidants est faite d'une part sous contrainte, défaut d'alternative, devoir moral, et souvent, en ses débuts, proposée dans l'urgence et de façon non délibérée. D'autre part, elle suppose trois disponibilités, géographiques, professionnelles et affectives. Elle détaille ensuite les pratiques de l'aide familiale, notamment matérielles, sous contraintes de temps, caractérisées par le transfert entre deux situations et marquées par le rétrécissement lié à la perte d'autonomie et de mobilité, mais aussi les contraintes rencontrées par les aidants non-cohabitants et cohabitants avec les aidés. Elle met l'accent, en outre, sur la solitude subjective ressentie par les aidants dans le face-à-face de l'aide génératrice d'épuisement, notamment dans le cadre d'altérations des capacités de communications des aidés : l'enjeu est donc de rendre la relation habitable entre l'aidant et l'aidé. Elle souligne par ailleurs que si l'aide aux aidants ne va pas de soi du fait de son caractère intrusif, l'aide des professionnels est louée par les aidants, car elle soulage et soutient, mais aussi et surtout elle permet des ajustements aux marges de la prestation, ce qu'elle globalise sous l'intitulé de « suppléance dans l'étayage subjectif des aidés ». Enfin, elle dessine quelques pistes pratiques pour répondre aux demandes, limitées en nombre, des aidants.

Marie Francœur, directrice d'un Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de l'agglomération grenobloise, après avoir rappelé les difficiles et longues démarches et prises de décision effectuées par les familles et concernant l'arrivée en EHPAD d'une personne âgée, présente les raisons des décisions familiales, notamment l'épuisement de l'aidant principal, et précise les modalités de construction de cet éloignement du domicile, pour la personne âgée en particulier. Elle situe ensuite les multiples enjeux du placement dans lesquels les aspects financiers, sécuritaires et liés à la vie de couple sont importants. Mais elle souligne enfin qu'à l'horizon de la mort, des enjeux symboliques sont présents pour la personne âgée, mais aussi à

propos de la répartition des rôles entre aidants principaux, notamment la femme déléguée à cette responsabilité ou s'autodéleguant, souvent une fille, et secondaire et au sein de la descendance.

La troisième partie, intitulée « Deux expériences européennes », compte deux contributions.

Amandine Jasmine Masuy, doctorante en sciences sociales et aspirante au Fonds national de la recherche scientifique, université catholique de Louvain et Katholieke Universiteit Leuven, Belgique, présente les politiques de soutien aux aidants proches en Belgique, notamment en ayant recours à de nombreuses données chiffrées. Elle donne d'abord des indications démographiques détaillées concernant la situation des personnes âgées de plus de 65 ans. Elle indique ensuite que la spécificité de la Belgique a impliqué des différences de conceptions et de pratiques selon les régions et communautés concernées : l'aide familiale en région flamande est plus prégnante qu'en région wallonne, qui pratique plus l'institutionnalisation. Elle mentionne par ailleurs que l'assurance dépendance, dont l'une des modalités consiste à rémunérer un proche, a été plus pratiquée par la région flamande que par la région wallonne. Elle précise en outre les différentes modalités d'aides aux aidants, par exemple l'organisation de répit, congés divers, crédit temps, formations, prêt de matériels... tout en soulignant des manques pratiques – une pénurie de prestataires : mais au total les aidants sous-utilisent ces modalités. Elle conclut enfin en situant les débats relatifs à une meilleure connaissance et reconnaissance des aidants dont résultera l'attribution ou non d'un statut particulier.

Annick Anchisi et Béatrice Despland, toutes deux professeuses à la Haute école vaudoise de la santé, Lausanne, Suisse, mettent l'accent sur les atteintes multiples du grand âge qui occasionnent une perte d'indépendance et d'autonomie. Le plus souvent, les proches prennent le relais et, sur le long terme, s'adaptent. Acteurs indispensables du maintien à domicile, ils n'en sont pas moins insérés dans un dispositif sociosanitaire qui les considère comme les piliers du système, sans pour autant les soutenir à la hauteur de leurs engagements. Exerçant en Suisse, elles exposent d'abord le contexte général de l'aide à domicile dans ce pays. S'appuyant sur les données récentes, elles soulignent ensuite les difficultés rencontrées par les proches des personnes âgées

aidées et les réponses données par le dispositif, compris comme les divers niveaux législatifs, assurantiel et des structures de soins. C'est donc à une présentation des aides et des soins helvétiques à domicile qu'elles nous convient.